

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

---

RÉDUCTION ET ENCADREMENT DES FRAIS BANCAIRES SUR SUCCESSION - (N° 2056)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CF21

présenté par  
M. Lefèvre

-----

### ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« héritiers qui justifient de leur qualité d'héritier auprès de l'établissement de crédit teneur des ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.